RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3W COMPUTER

Société par actions simplifiée au capital de 68.000 €,
Siège social est sis 24 rue Montgallet 75012 à PARIS (75012),
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris
sous le numéro 797 666 666

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19-03-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 19 mars, à 10 heures,

Les associés de la société « 3W COMPUTER », au capital de 68.000 Euros, divisé en 680 actions de 100 euros chacune, dont le siège social est 24 rue Montgallet 75012 à PARIS (75012)

Les associés, représentant de l'associé unique, la Société WAZ ASSOCIES, sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du président, Madame ZHANG Peihua, [redacted] ZHANG.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés si nécessaire les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ZHANG Peihua, [redacted] ZHANG, président et associée, qui constate que les associés présents ou représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales. L'Assemblée peut valablement délibérer.

DECISION :

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide de nommer un commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice clos au 31/12/2024 :

Monsieur Cyril CHAUSSINAND (inscrit à la CRCC de Paris Ile de France)
Adresse [redacted]

En qualité de **Commissaire aux Comptes titulaire**, à compter de l'exercice 31/12/2024 pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2029**.
Monsieur Cyrile CHAUSSINAND a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

Et :
Madame Joan BOUDARA société AXL EXPERTISE (inscrit à la CRCC de Paris Ile de France)
Adresse [redacted]

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, à compter de l'exercice 31/12/2024 pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2029**.

<u>Cette résolution est adoptée à l'unanimité</u>.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre, puis signé, après lecture faite, par les Associés.

Madame ZHANG Peihua, [redacted] ZHANG

[redacted]